

Les preuves d'apprentissage

Questionnements pour l'enseignant

Qu'est-ce qu'une preuve d'apprentissage ?

Les preuves d'apprentissage sont diverses démonstrations de ce que l'élève connaît, sait faire ou sait exprimer. Elles sont donc en lien direct avec les apprentissages visés dans la planification. Ces preuves d'apprentissage sont recueillies à tout moment dans la séquence d'apprentissage et peuvent prendre différentes formes. Elles permettent également de constituer le résultat disciplinaire de l'élève. Ces preuves peuvent être recueillies par l'enseignant, mais aussi par l'élève.

☞ Ai-je vraiment besoin d'une épreuve d'étape ou de fin d'année pour porter mon jugement sur les apprentissages de mes élèves?

Voici des questionnements qui permettront de vous soutenir concernant la pertinence des preuves d'apprentissages que vous avez recueillies au fil du temps.

Questionnements	Oui	Non	Oui, mais je dois ...
Les preuves d'apprentissage que j'ai recueillies au fil du temps sont-elles en cohérence avec les apprentissages visés dans ma planification?			
Les preuves d'apprentissage proviennent-elles de sources variées? (Conversations, productions et observations)			
Ai-je suffisamment de preuves d'apprentissage pour permettre d'établir une tendance chez l'élève au fil du temps? (Particulièrement pour les élèves à risque)			
Les preuves d'apprentissage sont-elles valides? Permettent-elles à l'élève de démontrer sa progression pour chacune des compétences? (En cohérence avec le PFEQ et le Cadre d'évaluation des apprentissages)			
Y a-t-il des preuves d'apprentissage qui ne sont pas nécessaires et que je peux cesser de recueillir?			
Y a-t-il des preuves d'apprentissage qui ne devraient pas être considérées dans mon jugement?			
Dois-je aller chercher des preuves d'apprentissage supplémentaires pour certains élèves?			
Ai-je engagé les élèves dans la cueillette et l'organisation de preuves d'apprentissage? (Autoévaluation, évaluation par les pairs, portfolio)			